

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2010 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt quatre septembre deux mille dix

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Alain MARTINET à Christine DULAC-ROUGERIE, Michel FANGET à Christine PERRET, Christiane JALICON à Jean-Pierre BRENAS, Jacques LANOIR à Patricia AUCOUTURIER, Louis VIRGOULAY à Isabelle LAVEST

Excusé(e)s :

Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

*Odile SAUGUES a donné pouvoir à Dominique ADENOT et a quitté la séance à partir de la question n° 4.
Bernard DANTAL a donné pouvoir à Cyril CINEUX pour la question n° 1 et la question n° 2.*

Danielle AUROI a donné pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 5.

Danièle GUILLAUME a donné pouvoir à Françoise NOUHEN et a quitté la séance à partir de la question n° 5.

Rapport N° 25

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT
DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ**

Subventions de fonctionnement

Plusieurs associations travaillant dans le domaine de la santé peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2010 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement alloué à des associations à caractère santé est de 13350 euros. A ce jour, il est à noter que le reste à répartir est de 6480 euros.

Afin d'établir la répartition budgétaire pour les associations travaillant dans le domaine de la santé, il est demandé à votre commission de bien vouloir examiner les dossiers suivants et de proposer pour chacun un montant de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2010.

Association Valentin HAUY pour le bien des Aveugles

L'association, reconnue d'utilité publique, vient en aide aux non-voyants et mal-voyants dans leur intégration socio-professionnelle et familiale. Elle intervient dans l'apprentissage de l'acquisition de la locomotion dans la cité, l'apprentissage de l'informatique adaptée et la lecture Braille.

Avec l'appui d'intervenants, l'association mène des actions culturelles, sportives, des services d'aide à la locomotion, etc.

De plus, l'Association Valentin souhaite créer un club informatique avec du matériel adapté.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé en accord avec votre commission d'allouer à l'Association Valentin HAÛY une subvention de fonctionnement de 500 euros au titre de l'année 2010.

Association LACT'ECOUTE

L'association, créée en 1997 et non reconnue d'utilité publique, apporte un soutien et un accompagnement dans l'allaitement maternel des mères allaitantes et futures mères.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'allouer à l'Association LACT'ECOUTE une subvention de fonctionnement de 300 euros au titre de l'année 2010.

Association Le Souffle d'Auvergne

L'association, créée en 2006, reconnue d'intérêt général et affiliée à la Fédération Française des Associations et Amicales d'Insuffisants ou handicapés Respiratoires, s'assure de la représentation des malades insuffisants respiratoires et de leur défense auprès des pouvoirs publics et des instances chargées de leurs soins.

Elle informe des problèmes médicaux liés à l'insuffisance respiratoire et des traitements proposés.

De plus, l'Association Le Souffle d'Auvergne répond aux questions sociales, administratives, juridiques et autres auxquelles peuvent être confrontés les malades.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'allouer à l'Association Le Souffle d'Auvergne une subvention de fonctionnement de 500 euros au titre de l'année 2010.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 08 octobre 2010

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,
Françoise NOUHEN